

**SOUS-COMMISSION DES ÉTUDES****Procès-verbal**

**Centième-deuxième réunion extraordinaire  
tenue le mardi 19 janvier 2016,  
au local A-1108 du pavillon Alexandre-Taché à Gatineau  
et au local J-2110 à Saint-Jérôme**

**Confirmé le 9 mars 2016**

Procès-verbal de la centième-deuxième réunion extraordinaire de la sous-commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, tenue le mardi 19 janvier 2016 à 13 h 30, au local A-1108 du pavillon Alexandre-Taché à Gatineau et via visioconférence au local J-2110 à Saint-Jérôme.

**ASSEMBLÉE DU 19 JANVIER 2016**

<b>PRÉSIDENT</b>	<b>PRÉSENT</b>	<b>ABSENT</b>
Landry, Marc Doyen des études	X	
<b>MEMBRES</b>		
Bachand, Charles-Antoine Chargé de cours, Département des sciences de l'éducation		X
Briand, Louise Professeure, Département des sciences sociales	X	
Gilbert, Luce Chargée de cours, Département d'études langagières	X	
Delagrangé, Sylvain Professeur, Département des sciences naturelles		X
Levy, Charmain Professeure, Département des sciences sociales	X	
Michaud, Renée Professeure, Département des relations industrielles	X	
Peters, Martine Professeure, Département des sciences de l'éducation		X
Rancourt, Francine Professeure, Département des sciences administratives	X	
Robichaud, Fanny Professeure, Département des sciences infirmières	X <i>(visio Saint-Jérôme)</i> Arrivée à 13h50	
<b>OBSERVATEUR</b>		
Vécrin, Lionel Coordonnateur et attaché d'administration, Décanat des études		X
<b>INVITÉES</b>		
Chénier, Lucie Agente de recherche, Décanat des études	X Arrivée à 13 h 30 A quitté à 15 h 45	
Côté, Lucie Département de relations industrielles	X <i>(disponible au besoin)</i>	
<b>SECRÉTAIRE</b>		
Lafontaine-Boyer, Karelle Agente de recherche, Décanat des études	X	

## **OUVERTURE DE LA RÉUNION**

Le président de la sous-commission des études, monsieur Marc Landry, doyen des études, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 13 h 35.

### **1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

*Sur proposition de madame Luce Gilbert appuyée par madame Renée Michaud, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion:*

2. Affaires découlant de la dernière réunion;
3. Projet de modification des programmes de premier cycle en relations industrielles et en ressources humaines;
4. Prochaine réunion et levée de l'assemblée.

### **2. AFFAIRES DÉCOULANT DE LA DERNIÈRE RÉUNION**

Le doyen remercie les membres de leur présence à cette réunion extraordinaire.

Il explique que la tenue de la réunion vise, si possible, à permettre au dossier de modification des programmes de premier cycle en relations industrielles et en ressources humaines d'être présenté à la prochaine réunion de la commission des études du 28 janvier 2016.

### **3. PROJET DE MODIFICATION DES PROGRAMMES DE PREMIER CYCLE EN RELATIONS INDUSTRIELLES ET RESSOURCES HUMAINES**

Le président de la sous-commission des études, monsieur Landry, expose les motifs expliquant la tenue de cette réunion extraordinaire. Il mentionne que, sous réserve d'obtenir dans les délais convenus les réponses aux modifications demandées, l'assemblée s'est dite favorable à la tenue d'une réunion extraordinaire. Il mentionne également que la promotrice du dossier, madame Côté, a accepté de répondre aux conditions demandées par les membres de la sous-commission des études lors de sa réunion du 13 janvier 2016 dans les délais les plus brefs. Il rappelle brièvement les principales demandes et commentaires relatifs au dossier de modification des programmes en relations industrielles et en ressources humaines qui avaient été émis par l'assemblée.

Un membre débute en mentionnant qu'il aurait été préférable que les modifications soient apportées directement dans le dossier du projet. La présentation actuelle, sous la forme d'un document distinct du projet principal, ne permet pas d'apprécier adéquatement les modifications apportées.

Il est mentionné qu'un membre sous-commissaire doit s'abstenir de participer au vote en raison de conflits d'intérêts.

Un membre interroge l'assemblée sur la notion de conflit d'intérêts, puisque certaines modifications aux programmes en relations industrielles ont des répercussions sur les programmes de son propre secteur. D'emblée, le membre en question se propose de s'abstenir de voter, s'il est jugé être en situation de conflits d'intérêts. Un autre membre rappelle les politiques et règlements auxquels sont assujettis les membres de la sous-commission des études. Le doyen des études demande à ce que cette question soit discutée avant de procéder à l'analyse du projet. Après discussion, les membres conviennent qu'il n'y a pas apparence de conflit d'intérêts et que, dans ces circonstances, le membre en question est en mesure de porter un regard impartial sur le projet et, par le fait même, de voter. Un membre suggère de demander au Secrétariat général de formuler des règles claires concernant la notion de conflits d'intérêts.

Un membre porte à l'attention de l'assemblée que, quoique le quorum soit atteint, peu de membres sont présents pour procéder au vote. Des membres expriment alors un certain malaise à ce que la sous-commission se prononce en l'absence de plusieurs membres. Sur les sept membres présents, six sont en mesure d'exercer leur droit de vote.

Un membre souligne que le contexte d'urgence dans lequel l'assemblée est appelée à se prononcer n'est pas favorable. Il est exprimé que la sous-commission ne saurait être poussée à se prononcer à la hâte, et qu'une décision sur une question de cette nature ne devrait être prise dans de telles conditions.

Un membre souligne que, lors de la dernière séance, certaines recommandations qui ont été formulées par l'assemblée n'avaient pas fait l'objet de questions ou de discussions auprès de la promotrice du dossier, madame Lucie Côté. À ce sujet, un autre membre répond que les recommandations formulées par l'assemblée portent sur le dossier qui leur est présenté et non sur les discussions en séance avec la promotrice. En effet, si les discussions formelles avec les promoteurs peuvent apporter des précisions supplémentaires et souvent aider l'assemblée à se prononcer sur certains aspects, la sous-commission n'est pas tenue de restreindre ses recommandations aux sujets ayant donné lieu à des discussions en séance avec le promoteur lorsque la compréhension du dossier est adéquate et ne requiert pas davantage d'informations que celles déjà disponibles dans le dossier.

L'assemblée se penche sur la question du grade et du libellé du programme. Celui-ci porte le grade B.A.A (Baccalauréat en administration des affaires). Dans le dossier *Réponse aux commentaires et demandes de la Sous-Commission des études relativement au Dossier de modification des programmes de premier cycle en relations industrielles et en ressources humaines* présenté par madame Côté, celle-ci souligne que ces deux éléments n'avaient pas fait l'objet d'une recommandation lors de la dernière évaluation périodique du programme. Dans son document, la promotrice en appelle donc de la décision de la sous-commission de porter ces éléments à l'étude dans le cadre de l'évaluation du programme. Un membre souligne que le programme, tel que modifié, apparaît hautement rigoureux, mais que le grade et le libellé ne semblent pas correspondre à son contenu. À cet effet, il mentionne que les programmes en relations industrielles offerts dans les universités de Montréal et Laval portent respectivement les grades B.Sc. et B.A. Un autre membre demande s'il existe une définition du grade B.A.A et des balises claires en ce qui concerne la constitution de ces programmes, ce à quoi le premier répond que les programmes assortis du grade B.A.A devraient comprendre des cours en gestion stratégique, en finance, en comptabilité, en ressources humaines, etc. Ce même membre se questionne aussi sur la mention « ressources humaines » apparaissant dans le titre du programme. Il note que peu de cours portent spécifiquement sur les ressources humaines et que, se faisant, cela ne justifie pas d'en faire mention dans le titre du programme. On souligne que le grade et l'appellation du programme relèvent, en partie, d'une décision historique. La scission du département des sciences administratives dans les années 90 expliquerait, selon lui, ces mentions.

Afin de faire avancer le dossier de modification des programmes en RIRH, il est proposé d'inviter le module de RI à présenter un avis à la SCÉ à cet effet dans les prochains mois. À la suite de discussions, les membres sont d'avis que les deux secteurs concernés doivent être consultés, compte tenu des intérêts de chacun face à ces questions. Il est donc convenu de demander aux modules et départements de relations industrielles et des sciences de l'administration de fournir une analyse et d'émettre leur avis à la SCÉ au moyen d'une résolution.

Il est demandé de scinder la résolution de la SCÉ portant sur les modifications des programmes en relations industrielles en deux résolutions distinctes, l'une portant sur la modification des programmes et l'autre sur le titre et le grade du baccalauréat en relations industrielles et en ressources humaines.

Concernant l'ajout d'un cours de mathématique à la base d'admission, les membres réitèrent leur souhait signifié lors de la réunion du 13 janvier à l'effet d'en faire une condition d'admission officielle. Le module propose de maintenir telles quelles les conditions d'admission actuelles (le cours de mathématique y apparaît sous la forme

d'une recommandation). Dans son document de réponse, le module a évoqué que « s'il s'avère que la note sur les connaissances préalables en mathématiques ne porte pas fruit, le module pourra envisager d'exiger un cours de mathématique comme condition d'admission ». Un membre rappelle que les présentes conditions d'admission des programmes en relations industrielles et en ressources humaines ont été modifiées et adoptées par le Conseil d'administration à l'automne 2015. Un autre membre porte à l'attention de l'assemblée que les modifications aux conditions d'admission ont donc été apportées en cours de processus d'évaluation du programme. Madame Chénier précise que les modifications apportées dans l'intervalle visaient à uniformiser certains éléments des différentes bases d'admission et de les rendre applicables dès le trimestre d'automne 2016.

Un membre souligne les difficultés vécues par les étudiants qui ne possèdent pas les connaissances de base nécessaires pour intégrer aisément un programme d'études lorsque les conditions d'admission ne sont pas suffisamment rigoureuses. Il mentionne que le contenu du programme en relations industrielles et en ressources humaines pourrait justifier l'exigence du cours de mathématique pour l'ensemble des bases d'admission (collégiale, études universitaires, adulte). Il ajoute être conscient que l'ajout de cette condition pourrait néanmoins affecter négativement le nombre d'admissions sur la base adulte ainsi que sur la base collégiale en sciences humaines.

À propos des conditions d'admission, un membre mentionne que les connaissances en méthodologie sont souvent déficientes chez les étudiants et que ce cours ne fait généralement pas partie des conditions d'admission. Madame Chénier mentionne que les étudiants ont par contre, une fois admis à l'université, la possibilité d'approfondir leurs connaissances en la matière grâce au cours ARU 9003.

Un membre questionne le contenu du cours « L'organisation, la gestion et le professionnel en RI », qui lui apparaît trop vaste et lourd. Il soutient qu'il serait bénéfique de tenter de circonscrire davantage le nombre de sujets portés à l'étude. Un autre membre mentionne qu'un cours similaire existe à l'Université d'Ottawa et, qu'à l'instar de ce dernier, le cours proposé vise à faire un survol des différents domaines dans lesquels les étudiants du programme pourraient un jour être appelés à intervenir. Il vise à leur faire acquérir une compréhension globale des différentes réalités professionnelles et de les doter des bases en matière de vocabulaires propres aux différentes fonctions. Ces explications semblent être suffisantes pour le membre s'étant interrogé à ce sujet.

Toujours par rapport à ce cours, un membre s'interroge sur les raisons ayant motivé le secteur à créer un nouveau cours plutôt que de faire appel aux cours disponibles dans la banque actuelle de cours de l'UQO. Une suggestion est émise à l'effet de remplacer ce cours par le cours *Management* (MNG 1573). Un membre évoque que le contenu du cours MNG 1573 ne traite pas de certains sujets qui sont essentiels aux étudiants de ce secteur, tel que les fonctions de l'organisation. De plus, il mentionne que des situations similaires ont été rencontrées par le passé pour d'autres programmes et que les secteurs se sont généralement vus accorder le droit de créer des cours qui correspondaient à leurs besoins spécifiques. À titre d'exemple, on note le cours *Comportement organisationnel* (MNG 1593), lequel a été ajouté dans un autre programme alors qu'un cours équivalent était déjà offert par le module des RI.

Un membre souligne ne pas voir clairement l'approche transversale dont on fait mention dans le document. Il lui semble que le programme aborde les différents domaines de manière cloisonnée et que les activités ne semblent pas toujours avoir de relations explicites les unes avec les autres.

Lors de sa dernière réunion, la sous-commission des études avait demandé à ce que soit révisés les descriptifs des cours en fonction de la taxonomie de Bloom et en tenant compte de la gradation des apprentissages. Un membre se dit insatisfait des descriptifs proposés pour un bon nombre de cours. Il considère que le secteur doit poursuivre ses discussions sur les compétences à développer dans le programme.

Un membre souligne que les professeurs du secteur ont élaboré les descriptifs des cours à l'aide du *Guide d'élaboration d'un descriptif de cours* du Département des sciences

sociales et que, bien que certains termes employés ne soient pas énoncés dans la taxonomie de Bloom, une professeure du département des sciences de l'éducation a été consultée afin de s'assurer que les termes choisis reflètent le niveau d'apprentissage ciblé. Il est également mentionné que les relations industrielles ont des assises dans différents secteurs disciplinaires et que, conséquemment, l'approfondissement des apprentissages dans certaines disciplines ou relativement à certains sujets est plus limité. En ce sens, il serait normal que les verbes employés dans les descriptifs de certains cours de la dernière année du programme présentent un niveau modéré d'acquisition de connaissances. L'année terminale du programme comporte des cours qui amènent l'étudiant à s'introduire à de nouvelles techniques ou à de nouveaux vocabulaires. Ainsi, il apparaît difficile, pour le secteur des relations industrielles, de démontrer clairement une gradation dans les apprentissages puisque le programme n'est pas conçu de manière linéaire, mais plutôt comme un assemblage cohérent de cours pertinents au domaine.

Un membre souligne que la progression dans les apprentissages devrait tout de même être davantage perceptible dans le programme. Il est suggéré d'illustrer la progression de l'acquisition des connaissances au moyen d'une grille divisée par sous-discipline. Il est aussi mentionné que trop de cours visent le niveau de la compréhension, lequel est associé à un degré d'effort cognitif pré-universitaire et que l'emploi d'un seul verbe du premier groupe pour les objectifs de cours est insuffisant.

Un membre souligne que le guide auquel on fait référence n'est pas officiel et approuvé par les instances de l'Université.

L'assemblée suggère qu'un guide institutionnel soit développé et mis à la disposition des secteurs afin de les aider dans l'élaboration de leurs descriptifs de cours. Le guide devra contenir l'ensemble des exigences auxquelles devront se conformer les secteurs.

Le doyen demande si les membres se disent prêts à voter.

Un membre souligne qu'un avis défavorable de la part de la SCÉ engendrera une démobilisation des membres du secteur des RI, lesquels travaillent depuis plus de deux ans sur ce projet de modifications. Il ajoute que la SCÉ devra émettre des consignes claires pour permettre au secteur d'apporter les modifications demandées et d'être en mesure de faire progresser le dossier.

Les membres jugent qu'un nombre important de demandes n'ont pas trouvé de réponses satisfaisantes. À la suite de discussions, l'assemblée détermine qu'elle n'est pas en mesure d'émettre une recommandation favorable à la commission des études.

Le doyen questionne l'assemblée concernant la procédure qu'elle désire suivre. Dans la mesure où les points concernant le grade, le titre et les conditions d'admission sont traités dans une résolution séparée, un membre se dit en faveur du projet de modification, qu'il juge de très grande qualité.

Un membre réitère la demande faite lors de la réunion du 13 janvier à l'effet de présenter la synthèse des modifications dans le document, de retirer les références à d'autres universités et de donner des réponses claires aux questions soulevées lors de la dernière réunion, notamment par rapport au nombre de crédits d'enrichissement.

Le doyen des études signale que l'assemblée doit, dans un premier temps, se prononcer sur le projet, tel que présenté. L'assemblée décide de n'émettre qu'un seul avis relativement à l'ensemble des modifications proposées au programme.

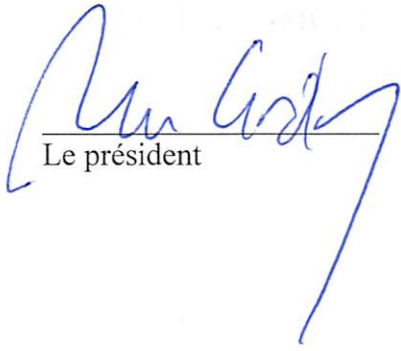
Afin de permettre la tenue d'un vote, la proposition est présentée par Francine Rancourt et appuyée de Fanny Robichaud. Les membres passent au vote. Cinq membres se disent défavorables au projet, un membre ne peut se prononcer en raison de conflits d'intérêts, et un membre n'exerce pas son droit de vote. Un avis défavorable est donc émis par la SCÉ concernant le dossier de modifications des programmes de premier cycle en relations industrielles et en ressources humaines. Il est suggéré que le projet soit de nouveau présenté à la sous-commission des études lorsque les modifications demandées par l'assemblée auront été apportées.

Sur proposition de madame Charmain Lévis appuyée de Luce Gilbert, les membres conviennent de demander aux départements et aux modules des sciences de l'administration et des relations industrielles de soumettre, par voie de résolution, un avis concernant le grade et le titre du programme de baccalauréat en RIRH d'ici le 24 juin prochain.

#### 4. PROCHAINE RÉUNION ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La prochaine réunion est prévue le 9 mars 2016.

*Proposée par madame Louise Briand, appuyée de madame Luce Gilbert, la séance est levée à 15 h 45.*

  
Le président

  
La secrétaire